



Modalités de cours au conservatoire à compter du 10 janvier 2022

Publié le 10 janvier 2022

Voici les informations concernant l'activité du CRR à partir du 10 janvier 2022.

Nous restons extrêmement vigilant sur le suivi des cas COVID ; nous vous rappelons la nécessité d'informer le plus rapidement possible le CRR en cas de **cas contact** ou de **test positif** sur l'adresse suivante : crr.astreinte@cergypontoise.fr

L'activité des cours est maintenue dans le strict respect des gestes barrières et des jauges de salles. Les orchestres et chorales reprennent. Les parents seront individuellement prévenus en cas de dédoublement de cours (ou organisation quinzaine).

Cependant, nous maintenons les dispositions suivantes :

- ▶ Pas d'audition de classe
- ▶ Pas de présence de parents dans les circulations
- ▶ Pas de cours d'éveil (puisque les enfants n'ont pas de masque).

Cette organisation s'applique pour toute la semaine sauf si mercredi midi, nous devons atteindre *le seuil de fermeture* défini dans le protocole sanitaire du CRR à 30 cas COVID (recensés avec présence au CRR).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53